



## versement des fonds lors d'une vente immobilière

Par **Filou 85**, le **12/07/2019** à **22:34**

Pour vendre notre appartement, nous avons adressé au notaire une procuration dûment remplie et signée par Monsieur et Madame ainsi qu'un RIB pour le virement des fonds. La vente est officialisée mais maintenant pour le virement le notaire nous réclame un second RIB (celui de Madame puisque nous n'avons pas de compte commun ).

Pourquoi ce second RIB n'a pas été exigé avant la vente ?

Comment exiger le versement des fonds sur le premier RIB fourni pour la vente ?

Merci de vos réponses et conseils.

Ph. L.